

## AIX-EN-PROVENCE

## Aix au Cœur s'oppose à la vente du couvent des Prêcheurs

Ancien couvent dominicain, le couvent des Prêcheurs a été édifié au cœur d'Aix-en-Provence dès le XIII<sup>e</sup> siècle. À la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il abrite le palais de justice d'Aix-en-Provence. Depuis 1836, l'ancien couvent a accueilli différents établissements d'enseignement, dont le collège des Prêcheurs qui a définitivement quitté les lieux en 2015. La municipalité semble déterminée à vendre cet ensemble architectural de 6 000 m<sup>2</sup> « sans exigences sur son devenir, une fois livré aux promoteurs immobiliers », dénonce le groupe Aix au cœur, qui porte un projet alternatif sur le site. « Il est possible de permettre à ce lieu d'abriter un projet d'innovation sociale avec des financements européens, de la banque des territoires, de structures d'accompagnement de l'ESS... ou même d'établir un partenariat public-privé »,

estime Anne-Laurence Petel dont le groupe lance une pétition en ligne pour mobiliser les Aixois, sur [Change.org](http://chng.it/m9KMDZXYmn) : <http://chng.it/m9KMDZXYmn>.

## MARSEILLE

## Nouveau site d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences

Le Département des Bouches-du-Rhône dispose actuellement d'un parc de 200 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences et leurs enfants. Le 8 mars, un nouveau site d'une capacité d'accueil pour 27 familles, soit 52 places, géré par l'association Caravelle, a été inauguré à Marseille par le Département et la préfecture. Dans un souci de poursuite des dynamiques engagées par le Grenelle, l'État et le Département ont décidé de soutenir la création d'une nouvelle unité d'hébergement

d'urgence spécialisée pour les femmes victimes de violences dans le cofinancement à parts égales, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, pour un montant global de 787 193 euros. Ce dispositif, installé pour une durée d'au moins deux ans, a été aménagé avec des structures modulaires sur un terrain mis à disposition par Enedis.

## Portes ouvertes sur le design

L'Esdac, école de design, donne rendez-vous vendredi 19 et samedi 20 mars pour une seconde édition de ses journées portes ouvertes nationales virtuelles. À travers un espace 360° entièrement aménagé pour l'occasion, l'établissement propose une découverte des réalisations et travaux de ses étudiants en design graphique, d'espace, de produits, de mode et communication. Session d'admissions exceptionnelle ouverte durant ces deux jours. Réservation : [www.jpo.ecole-esdac.com](http://www.jpo.ecole-esdac.com).

## ALLAUCH

## Opération reboisement

Organisée par la municipalité, une journée de reboisement aura lieu ce dimanche 21 mars de 9h à 16h, dans les collines surplombant le Logis-Neuf au lieu-dit La Limace pour cette action de sensibilisation à l'environnement très attendue. La Ville « a fait de la protection de l'environnement l'une de ses priorités et souhaite aller plus loin dans la préservation du patrimoine allaudien en conservant les espaces verts, en végétalisant chaque noyau villageois et en créant des potagers partagés avec l'ambition de faire d'Allauch l'une des premières communes écoresponsables de Provence », indique-t-elle dans un communiqué. Petits et grands sont attendus avec leur matériel de jardinage pour planter 2 500 arbres adaptés aux massifs forestiers. De nombreuses animations viendront ponctuer la journée : sensibilisation aux gestes de premiers secours par les sapeurs-pompiers d'Allauch, dégustation de miel...

## ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

## Marseille

Marchés publics : [cdelepine@lamarseillaise.fr](mailto:cdelepine@lamarseillaise.fr)Vie des sociétés : [ipp@lamarseillaise.fr](mailto:ipp@lamarseillaise.fr)

## Martigues

[martiguespub@lamarseillaise.fr](mailto:martiguespub@lamarseillaise.fr)

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TERRITOIRE DU PAYS D'AIX  
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE  
Révision allégée n°1 du PLU  
de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde

Par arrêté n°21\_CT2\_020 en date du 24 février 2021, Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, dont l'objet est le suivant :

• Corriger certaines erreurs ponctuelles de classement de parcelles majoritairement bâties et desservies par tous les réseaux, aujourd'hui classées en zone N ou Nh du PLU nécessitant un reclassement en zone urbaine.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 mars 2021, 08H00, au vendredi 16 avril 2021 à 18H00, soit pendant 33 jours consécutifs. A cet effet, a été désigné par décision n°E21000002/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 15 janvier 2021, Monsieur Jacques DALIGAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le maître d'ouvrage responsable de la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, objet de l'enquête publique, est la Métropole Aix-Marseille-Provence représentée par sa Présidente, et dont le siège administratif est situé : Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- au siège de l'enquête publique, situé à l'Hôtel de Ville sis Place de la mairie - 13100 Saint-Marc-Jaumegarde du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 hors jours fériés (04.42.24.99.71), et pendant les permanences du commissaire enquêteur,

- sous forme dématérialisée, à toute heure, sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep>

Suite à la saisine de l'Autorité Environnementale pour avis sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde en date du 19 septembre 2018, l'Autorité Environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai de 3 mois. Le courrier de saisine et l'information d'absence d'avis susmentionnée est jointe au dossier d'enquête publique.

Pour la consultation de ce dossier d'enquête, un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux lieux, heures et jours d'ouverture mentionnés.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête aux dates et heures suivantes :

Le lundi 15 mars 2021 de 08H00 à 12H00

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 08H00 à 11H00  
- En visio-permanence, sur rendez-vous : de 11H00 à 12H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

Le mercredi 24 mars 2021 de 14H00 à 18H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).  
- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00

Le mardi 30 mars 2021 de 08H00 à 12H00

- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 08H00 à 11H00  
- En visio-permanence, sur rendez-vous : de 11H00 à 12H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).

Le jeudi 08 avril 2021 de 14H00 à 18H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).  
- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00

Le vendredi 16 avril 2021 de 14H00 à 18H00

- En visio-permanence, sur rendez-vous : 14H00 à 15H00 (soit 2 visio-permanences d'une durée de 30 minutes chacune).  
- En présentiel et sans prise de rendez-vous : de 15H00 à 18H00.

La clôture de l'enquête aura lieu à l'issue de la dernière permanence. Les demandes de rendez-vous pour les visio-permanences doivent s'effectuer via le site <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep> dans la rubrique « Prise de RV ».

Les permanences en présentiel se dérouleront dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation.

Durant l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

1. sur le registre papier ouvert à cet effet au siège de l'enquête ;  
2. par courrier postal à l'adresse : A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - Place de la Mairie - 13100 Saint-Marc-Jaumegarde ;

3. Par courriel à l'adresse suivante : [smj-plu-ra1-ep@mail.registre-numerique.fr](mailto:smj-plu-ra1-ep@mail.registre-numerique.fr)

4. Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep> auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<http://www.agglo-paysdaix.fr>) renverra.

5. par écrit ou oral, lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Toute observation ou proposition réceptionnée en dehors de la période d'enquête ne pourra pas être prise en compte.

Les observations et propositions transmises pendant la durée de l'enquête par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que celles reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront annexées aux registres d'enquête dans leur version papier et numérique et tenues dans les meilleurs délais à disposition du public au siège de l'enquête et sur le site internet dédié.

Une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au en Mairie de Saint-Marc-Jaumegarde - Hôtel de Ville sis Place de la Mairie - 13 100 Saint-Marc-Jaumegarde, à la Direction Adjointe PLU et Proximité du Territoire du Pays d'Aix et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/smj-plu-ra1-ep> auquel le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (<https://www.agglo-paysdaix.fr>) renverra, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde.

Il pourra pour tenir compte des avis qui auront, le cas échéant, été joints au dossier, des observations et propositions du public, et, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications mineures au projet en vue de cette approbation.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLU et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (tel : 04.86.91.35.18/ @ : [plu.paysdaix@agglo-paysdaix.fr](mailto:plu.paysdaix@agglo-paysdaix.fr)).

Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée aux services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

N° 202100476

## Vie des sociétés

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU CAR AUTO 13 au Capital de 1000€  
Siège : ZA LA CALADE SUD- ROUTE D'AVIGNON  
13090 AIX EN PROVENCE  
843 036 617 RCS AIX EN PROVENCE

L'AGE 28/02/2021 de la SASU CAR AUTO 13 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation

N°202100609

## AVIS DE MODIFICATIONS

L'AGE du 03/03/2021 La SAS TERRA DISTRI BIO 4 Rue Mireille 13580 LA FARE LES OLIVIERS RCS SALON 838 629 368 a décidé de changer sa dénomination à TERRA DISTRIBUTION, a nommé Mr VANDERNOOT Gilles domicilié Route d'Anghione 20221 CERVIONE comme président en remplacement de Mr VANDERNOOT Bastien démissionnaire et de reformuler et compléter l'objet social pour s'adapter aux évolutions de l'entreprise (l'achat, la revente, le négoce, le sourcing, la production de tous produits et matériel en lien avec la gestion et le traitement des déchets, ...).

N°202100610

## AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE 31/12/2020 la SASU LES ATELIERS RELAX 13 Chemin Notre Dame 13250 ST CHAMAS RCS SALON 808 465 546 a décidé la dissolution de la société, a nommé Mme MORACCHIOLI Véronique domiciliée idem siège en qualité de liquidateur et a fixé le siège de liquidation chez le liquidateur avec effet au 30/12/2020

N°202100607

## AVIS DE MODIFICATION

Suite à l'AGE du 08/03/2021 de la société SAS POMPES FUNEBRES MUSULMANES EL IMANE SAS au capital de 1000 € -siège social 165 avenue de la Capelette 13010 MARSEILLE -n° 840226153 RCS MARSEILLE - Les associés de la société ont décidé  
- Transférer le siège social à compter de ce jour au 1 bis rue Berthelot 13014 Marseille  
Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mentions sera faite au RCS de MARSEILLE

N°202100611

## AVIS DE DISSOLUTION

SASU CAR AUTO 13 au Capital de 1000€  
Siège : ZA LA CALADE SUD- ROUTE D'AVIGNON  
13090 AIX EN PROVENCE  
843 036 617 RCS AIX EN PROVENCE

L'AGE du 28/02/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société, a nommé liquidateur Mr CHEKALIL Abdelkadir domicilié 08 Rue des gardians, Résidence le Mail, Bât D2, Lot328 13014 Marseille , et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS d'AIX EN PROVENCE

N°202100609-2

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,  
on vous le dit tous les jours